

Département des Hauts-de-Seine  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**

5.3.4

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU 24 janvier 2018**

NOMBRE DE MEMBRES  
composant le Conseil : 35

En exercice : 35  
Présents : 30  
Représentés : 4  
Abstentions : 0

**OBJET** : Désignation des représentants de la Ville au  
Conseil d'Administration de l'Etablissement Public  
Administratif C.C.J.L

L'An deux mille dix-huit, le vingt-quatre janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le dix-huit janvier, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

**Etaient présents** : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLET, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, Maires-Adjoints ; JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, AM. MERCADIER, JL. DELERIN, V. RADAOARISOA, E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, JM. GASSELIN, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, C. ALVARO, T. NAPOLY, C. MARAZANO, JJ. FREDOUILLE, P. BUCHET, S. CICERONE, D. BEKIARI, Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés** :

ME. MORIN	à	AM. MERCADIER
A. SOMMIER	à	D. BEKIARI
G. MERGY	à	S. CICERONE
F. ZINGER	à	C. MARAZANO

**Absents** : J. N'GALLE-EBOA

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Thomas NAPOLY est désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article R.2221-5,

Vu la délibération n°DEL151116\_10 du 16 novembre 2015 portant sur la création de l'établissement public administratif dénommé C.C.J.L. à vocation culturelle et d'éveil, l'approbation des statuts et la désignation des représentants de la Ville au sein du Conseil d'Administration,

Vu les statuts de l'Etablissement Public Administratif C.C.J.L, Titre II article 4,

Considérant que le Conseil municipal dispose d'un large pouvoir d'appréciation pour décider de procéder à de nouvelles désignations des délégués dans les organismes extérieurs,

Considérant que l'évolution des équilibres politiques au sein du ~~Conseil municipal~~ justifie le renouvellement des délégués au sein des organismes extérieurs conformément à l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur la proposition du Maire,  
Après en avoir délibéré,

### DECIDE

**Article 1** : De désigner, après appel à candidature et vote à bulletin secret, les membres suivants au sein de l'Assemblée :

- Mme Françoise GAGNARD
- Mme Muriel GALANTE-GUILLEMINOT
- Mme Véronique RADOARISOA
- Mme Séverine CROCI
- Mme Muriel FOULARD
- Mme Despina BEKIARI

**Article 2** : Restent inchangés :

- **3 membres titulaires et 3 membres suppléants représentants des usagers désignés sur proposition du Maire :**

Titulaires : Joseph LIMAGNE, Sandrine LAVOIX, Hélène REMOND  
Suppléants : Marie-Pierre YVERGNIAUX, Yves BEGASSAT, Annie TRIOMPHE

- **1 membre titulaire et 1 membre suppléant faisant partie d'associations intervenant dans la vie socio-culturelle de la Commune ou œuvrant dans ce domaine, désignés sur proposition du Maire :**

Titulaire : Claude BOUTANG  
Suppléant : Annie GERVAIS

**Article 3** : Ampliation de la présente délibération sera transmise à

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine,
- Mme la Trésorière Municipale
- M. le Président de l'association CCJL
- Mmes et MM. les administrateurs désignés

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.  
Et ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire  
Conseiller Départemental



  
Laurent VASTEL

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception  
En préfecture le 08/02/18  
Publication/Affichage du 09/02/18 au 09/04/18

Pour le Maire par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Bernard LAURENT

